

Métiers
des services
by Hiscox

La RC Professionnelle, l'assurance-vie de votre entreprise



Penser à tout,
et surtout à vous

Qu'est-ce que la Responsabilité Civile Professionnelle Métiers des services ?



Pour qui ?

Pour toute personne morale quel que soit son statut (entreprises, auto-entrepreneurs, associations, freelance ...), existante ou en cours de création, quelle que soit sa taille et son chiffre d'affaires.

Quand ?

Dès que vous commencez à démarcher, même si vous n'avez pas de chiffre d'affaires.

Nécessaire ?

Certaines activités ne sont pas soumises à l'obligation d'Assurance RC Pro. Il est possible d'y souscrire volontairement et cela est même fortement conseillé.

La Responsabilité Civile Professionnelle couvre les dommages causés dans le cadre de prestations réalisées par l'entreprise mise en cause, et notamment :



LE SAVIEZ-VOUS ?

À ne pas confondre avec la **Responsabilité Civile Exploitation (RCE)**

La Responsabilité Civile Exploitation concerne les dommages causés à des clients, des tiers ou des salariés (dans le cas d'une faute inexcusable de l'employeur) pendant l'exploitation et au cours des activités annexes de l'entreprise.

Exemple : À l'occasion d'un salon professionnel, une entreprise loue des écrans plats pour animer son stand. L'un des commerciaux de l'entreprise fait tomber l'un des écrans, qui se brise. La RC Exploitation couvrira les frais de remplacement de l'écran.

Ne négligez pas l'assurance-vie
de votre entreprise

L'assurance RC Professionnelle Métiers des services

vous propose des garanties larges sans sous-limits
pour couvrir les coûts d'une mise en cause de votre entreprise.



Nous couvrons les
Frais
de défense
+
Frais additionnels



Nous couvrons les
Dommages
et intérêts

DES COUVERTURES ÉLARGIES

Extension de garanties

L'extension de garanties pour les dommages subis par l'assuré est accordée automatiquement sans surprime.

Ex. : Remplacement d'un homme clé, atteinte à la réputation...

Offre complète

Vous trouverez en standard sur votre contrat nos :

- Responsabilité Civile Exploitation (RCE).
- Protection Juridique (PJ).



Bénéficiez des avantages Hiscox

Aucune sous-limite en RC professionnelle

L'assuré est couvert pour tout type de sinistre garanti jusqu'à épuisement du montant total de la garantie RC professionnelle souscrite.

Possibilité de proposer des offres sans franchise

Prime forfaitaire

- La prime est calculée sur le chiffre d'affaires de l'année passée et non sur celui de l'année en cours.
- Aucune régularisation de prime n'est appliquée en fin d'année.
- Nous n'ajustons la prime pour l'année suivante que si le chiffre d'affaires a varié de plus de 20% (à la hausse ou à la baisse).

LE FOCUS

✓ Cette offre est notamment dédiée aux secteurs suivants



Bien-être
E.M.D.R, énergéticien, hypnose, méditation, zoothérapie...



Service à la personne
Loi Borloo



Accompagnement personnel / thérapie



Exploitant de salles de Fitness / salles de danse



Activités sociales / organisme bienfaisance



Formation / Organisme de formation



Franchiseurs



Mandataires Immobiliers



Courtiers en travaux



Services aux entreprises et aux particuliers

Nettoyage, bricolage, jardinage, détective privé...



Gestion administrative

Traduction, secrétariat, centres d'affaires, mise à disposition de locaux, archivage...

Retrouvez l'ensemble des activités disponibles à la souscription en ligne dans le centre de documentation de votre extranet MyHISCOX : www.myhiscox-partenaire.fr.

✗ Ce produit ne s'applique pas aux secteurs suivants

— Fabrication / Vente de produits
— Professions réglementées
Avocats, agent immobiliers, experts comptables...

— Professions médicales
Notamment les chiropracteurs, ostéopathes, dentistes...
— Conseil en bâtiment & Génie Civil

À LA LOUPE

Trois exemples de prises en charge par Hiscox

Bonjour, j'ai perdu des documents importants que mon client m'avait confié, suis-je couvert ?



Oui, Hiscox vous couvre. Comme dans de nombreux autres cas comme par exemple...

Bien-être

Notre assuré, spécialiste du bien-être a réalisé un massage aux pierres chaudes. La cliente s'est plainte d'une douleur vive et de brûlures. Notre assuré a reçu une lettre d'avocat demandant l'indemnisation des préjudices de sa cliente, notamment esthétiques, à l'appui du rapport d'expertise d'un médecin-conseil. **L'instruction du dossier a révélé que notre assuré avait utilisé des pierres trop chaudes ce qui a provoqué une brûlure par diffusion. La faute professionnelle étant établie, Hiscox a indemnisé la cliente à l'amiable.**

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox

€ 16 000 €

Nettoyage

Notre assuré a pour activité le nettoyage courant de bureaux et le nettoyage de fin de chantier. Dans le cadre d'une mission de nettoyage de vitres de trois bâtiments, il lui a été reproché d'avoir rayé l'ensemble des vitres qui ont dû être remplacées.

Nous avons diligenté une expertise. Celle-ci a mis en évidence que le préposé de notre assuré avait utilisé un grattoir ébréché pour retirer les écailles de peinture. Hiscox a indemnisé le client de notre assuré.

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox

€ 11 400 €

Service à la personne

Notre assuré a pour activité la garde d'enfants. À la suite de la perte des clés du domicile de l'enfant, les parents ont demandé l'indemnisation de leur préjudice correspondant au coût de remplacement des clés et au changement de la serrure.

Hiscox a indemnisé les clients de notre assuré.

Coût total pris en charge à 100% par Hiscox

€ 545 €

RC Professionnelle Métiers des services



MyHISCOX, votre solution de souscription et de gestion en ligne



www.myhiscox-partenaire.fr



05 56 67 71 73



Contactez votre **souscripteur habituel** ou le **centre de souscription Assurances Professionnelles** :



05 56 67 71 75



hiscox.asspro@hiscox.fr



Vous ne sauteriez pas sans parachute ?
Alors pourquoi travailler sans RC Pro ?

38 avenue de l'Opéra 75002 Paris
T 01 53 21 82 82
E hiscox.info@hiscox.fr
www.hiscox.fr


HISCOX | Penser à tout,
ASSURANCES et surtout à vous